

**CCAS -
Centre Communal
d'Action Sociale**

**VILLE DU MUY
DÉPARTEMENT DU VAR**

Hôtel de ville
4, Rue de l'Hôtel de ville
83490 LE MUY

04.94.19.84.24
info@ville-lemuy.fr
www.ville-lemuy.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du Mercredi 09 Avril 2025

*L'An deux mille vingt-cinq et le neuf avril à dix-sept heures
le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action
Sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu
ordinaire de ses séances à la Mairie, en la salle de l'urbanisme,
sous la Présidence de Madame Liliane BOYER, Maire.*

PRESENTS : MM et Mmes : Liliane BOYER, Présidente,
Françoise CHAVE, Renée DOMBRY GUIGONNET, Christine
MASSA Adjointes, Monsieur Edouard BARRE, Noura KHELIL-
MOKRANE, Jocelyne SATEAU, Conseillers Municipaux
Jocelyne MARTIN, Christelle TROIN, Marie GEORGES
Membres du CCAS

EXCUSES : MM et Mmes Nadia GONCALVES, Conseillers
Municipaux, Line CIAPPARA, Pierre PAVIOT, Membre du
CCAS

ABSENTS : MM et Mmes : Jean-Michel CHAIB, Conseillers
Municipaux, Nurhayat ALTUNTAS, Christiane CERETTI
Membres du CCAS.

**N° 02/2025 - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2024 -
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le Conseil d'Administration,

***Après s'être fait présenter le Compte Administratif de l'exercice 2024 et les
décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à***

recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les résultats du Compte de Gestion du Receveur sont en concordance avec le Compte Administratif ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration,

Ouï , l'exposé présenté par Madame la Présidente,

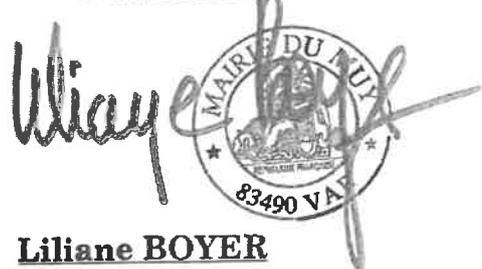
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ont signé au registre les membres présents susnommés.

Fait et Délibéré au MUY, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente




Liliane BOYER